



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

ISDC's Letter

Avril 2008 – N° 16

Editeurs: Eleanor Cashin Ritaine, Elodie Arnaud, Eva Lein, Alfredo Santos

Dorigny – 1015 Lausanne – Suisse
Tél. 0041 (0) 21 692 49 11 – fax 0041 (0) 21 692 49 49
www.isdc.ch – secretariat.isdc-dfjp@unil.ch

Dans cette édition

Sommaire

- Droit de la famille et des personnes
- Droit des obligations et des contrats
- Droit de la consommation
- Droit du travail
- Droit commercial et des sociétés
- Droit de la faillite
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des assurances
- Droit bancaire et financier
- Droit public et administratif
- Droit de la protection des données
- Droit pénal
- Droit des professions juridiques
- Droit international

Actualité de l'Institut

- Publications
- Agenda

Information

Pour être personnellement informé de la parution de l'ISDC's Letter, merci d'adresser un e-mail à [Beatrice Angehrn](mailto:Beatrice.Engel@isdc.ch).

Les liens Internet proposés dans l'ISDC's Letter sont actifs à la date de sa publication, nous ne garantissons pas leur pérennité.

Editorial

Le premier trimestre de l'année 2008 a été riche en événements à l'Institut suisse de droit comparé.

Il a tout d'abord été marqué par l'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2008 de Madame Evelyne Widmer-Schlumpf, nouvelle cheffe du DFJP auquel l'ISDC est rattaché. La conseillère fédérale est venue visiter notre Institut le 30 janvier dernier, jetant ainsi les bases de notre collaboration avec cette nouvelle équipe bernoise.

Le cycle des conférences mensuelles des **Judis de l'ISDC** a été reconduit ; la première conférence s'est déroulée le 21 février sur le thème des *Enjeux et risques de l'introduction de la biométrie dans les passeports*. Cette conférence pluridisciplinaire a associé à l'ISDC des chercheurs de l'EPFL et de l'Institut de Police scientifique de l'UNIL, témoignant de la volonté de l'Institut d'entretenir ses liens privilégiés avec le milieu académique. La conférence du mois de mars était consacrée à *la sécurité juridique et la prévisibilité du droit dans les relations internationales*.

La 20^e journée de DIP, portant sur *Le nouveau règlement européen «Rome I» relatif à la loi applicable aux obligations contractuelles* s'est tenue dans nos locaux le 14 mars; elle s'est ouverte sur la remise du *Prix Alfred E. von Overbeck de l'Institut suisse de droit comparé*, prix nouvellement créé, à Monsieur Juan Carlos Landrove, chargé de cours à HEC Lausanne, pour ses travaux sur le thème : *Assignment and Arbitration – A Comparative Study*.

Enfin, le poste de Chef de la bibliothèque a été pourvu ; Monsieur Alfredo Santos entrera en fonction le 1^{er} avril prochain. Juriste de formation, travaillant à l'ISDC depuis 9 ans, il occupait cette fonction *ad interim* depuis le 1^{er} juin 2007.

Elodie Arnaud, Juriste responsable de la communication

Sommaire

Droit de la famille et des personnes

Allemagne

Droit à la connaissance de ses origines – Test de paternité simplifié

Le tribunal fédéral allemand a, par sa décision du 13 février 2007 ([1 BvR 421/05](#), v. [ISDC's News n° 13](#) - avril 2007), obligé le législateur à élaborer une nouvelle réglementation relative à l'examen de paternité biologique. Jusque là, la paternité ne pouvait être établie que par des expertises privées avec le consentement de toutes les parties intéressées. Si la mère refusait l'examen, il ne restait au père que l'action en désaveu de paternité. Selon la *Loi sur l'établissement de la paternité indépendamment de l'action en désaveu* du 28 février 2008 (BT-Drucksache [16/6561](#)), un droit est octroyé à chacune des parties intéressées à établir les origines de l'enfant malgré l'absence de consentement d'un proche. Cela ne doit pas être rattaché à une action en désaveu de paternité qui modifie la situation juridique de la famille. Le tribunal de la famille peut remplacer le consentement manquant. La procédure peut, toutefois, être interrompue dans l'intérêt de l'enfant.

Allemagne

Nouveau droit des créances alimentaires

Depuis le 1.1.2008, un nouveau droit des créances alimentaires s'applique en Allemagne, apportant des modifications parfois importantes des § 1361, 1569 et suivants et 1601 et suivants du BGB. Le rang privilégié de principe de l'époux divorcé sur le nouvel époux a notamment été supprimé et l'obligation de subvenir soi-même à ses besoins alimentaires a été renforcée (en particulier quant à l'obligation de travailler du parent éduquant les enfants). La situation juridique des parents non mariés et des parents divorcés a été considérablement rapprochée (réduction et limitation dans le temps de la pension alimentaire dans le divorce, v. la décision de la Cour Constitutionnelle du 28 février 2007, [1 BvL 9/04](#), qui a déclaré contraire à la Constitution le fait que la durée des créances alimentaires pour le fait de

s'occuper des enfants soit différente selon que les enfants sont légitimes ou non, v. aussi [ISDC's News n° 14 – juillet 2007](#)). De plus, les intérêts des enfants seront traités en priorité dans le cadre du rang de préséance des créances alimentaires.

Etats-Unis

Mariage homosexuel

Le tribunal de l'Etat de Rhode Island n'a pas la compétence pour prononcer le divorce d'un couple du même sexe marié dans le Massachusetts. La loi de Rhode Island donne en effet au juge compétence pour « dissoudre tout mariage » mais, puisqu'à l'époque où cette loi a été rédigée, le « mariage » ne visait que l'union de deux personnes de sexe opposé, le législateur doit d'abord redéfinir la notion de « mariage » pour que le juge puisse prononcer un tel divorce. [Chambers v. Ormiston](#)

France

CEDH – Homosexualité – Adoption

Le 22 janvier, la CEDH a condamné la France pour violation de l'article 14 de la Convention, combiné avec l'article 8 ([Affaire E.B. c. France](#)). La requête portait sur le refus des autorités françaises de faire droit à la demande d'agrément pour l'adoption d'une ressortissante française en raison, selon cette dernière, de son orientation sexuelle. La Cour souligne que « le droit français autorise l'adoption d'un enfant par un célibataire, ouvrant ainsi la voie à l'adoption par une personne célibataire homosexuelle ».

France

Inscription du fœtus né sans vie sur les registres de l'état civil

La Cour de cassation (pours n^{os} 06-16498, 06-16499, 06-16500) a jugé que l'article 79-1, alinéa 2 du Code civil autorisant la déclaration des enfants nés sans vie à l'officier d'état civil sans condition de poids ou de durée de la grossesse, tout fœtus né sans vie à la suite d'un accouchement peut être inscrit sur les registres de décès de l'état civil, quel que soit son stade de développement.

Source : [Legifrance](#)

Suède

Compétence en matière de divorce

Suite à une décision préjudicielle sur l'interprétation des articles 3, 6 et 7 du Règlement (CE) n° 2201/2003 du Conseil relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000, la Cour suprême a jugé **le 28 janvier 2008 dans l'affaire HD Ö 1486-06** que les tribunaux suédois n'étaient pas compétents – malgré les règles de compétence judiciaire suédoises – pour connaître de la demande de divorce d'une citoyenne suédoise ayant sa résidence habituelle en France, mariée avec un citoyen cubain ayant sa résidence habituelle à Cuba.

Uruguay

Reconnaissance des unions de fait

Le 27 décembre 2007, le Parlement uruguayen a adopté la **Loi n° 18.246** sur la reconnaissance des unions libres (*uniones concubinarias*).

La loi dispose qu'une cohabitation stable, durant une période d'au moins cinq ans, permet de déposer une demande de reconnaissance de l'union devant un tribunal. Ce droit est réservé à toute personne sans distinction de sexe, d'identité ou d'orientation sexuelle.

Par cette reconnaissance, le couple se soumet à certaines obligations, comme celle d'assistance réciproque. Dans le domaine des relations patrimoniales, une communauté des biens acquis sur la base de l'effort commun est constituée. Dans le domaine des relations contractuelles avec des tiers, ces couples sont soumis aux mêmes restrictions et prohibitions que les couples mariés. La loi prévoit également une procédure de dissolution de l'union.

Droit des obligations et des contrats

Allemagne

Mise aux enchères de prestations de services d'avocats sur un site web de ventes aux enchères

La Cour Constitutionnelle était confrontée dans l'arrêt du 19 janvier 2008 - **1 BvR 1886/06** - à la

mise aux enchères sur un site web de conseils en matière de droit de la famille. La décision de l'ordre des avocats – confirmée par le tribunal des avocats – y a vu une atteinte à la déontologie ; elle a jugé que cette mise aux enchères constituait une violation de la liberté professionnelle.

Les avocats pourraient selon le droit allemand (BRAO) faire de la publicité pour leur profession, avec objectivité dans la forme et le contenu, tant que celle-ci reste générale. Selon la Cour, la conséquence de la vente aux enchères de prestations de conseils d'avocats sur Internet est certes une offre de contrat de mandat, mais, à défaut de connaissance de l'étendue du besoin de conseils, l'offre ne cible pas une commande de mandataires précis. En outre, la transmission des informations dans une vente aux enchères sur Internet dépend de la volonté de l'utilisateur, le grand public n'est donc pas importuné. Aussi, ni un prix faible de mise aux enchères, ni un prix actuel d'enchère maximale ne constitue un élément trompeur.

De plus, l'ordonnance sur les honoraires permet de convenir des honoraires dont le montant diverge des honoraires légaux. Par ailleurs, la vente aux enchères de prestation de conseils ne laisse présumer ni une négligence dans l'accomplissement des obligations professionnelles des avocats, ni une menace envers l'exercice régulier de la profession.

Allemagne

Droit de révocation – «Schrottimmobilienfälle»

La Cour fédérale de justice devait prendre position, dans un des cas appelés *Schrottimmobilienfälle*, sur la question du droit à réparation en cas de défaut d'information sur le droit de révocation (BGH, **Décision du 26.2.2008 - XI ZR 74/06**). En l'espèce, le défendeur, propriétaire d'un appartement situé dans une *Boarding-House*, dont le promoteur et le constructeur ont fait faillite, s'est vu réclamer le remboursement du prêt par la banque qui le lui avait octroyé en vue de financer l'acquisition de l'appartement.

Le défendeur avait révoqué le contrat de prêt. Le cas a d'abord été porté devant les tribunaux allemands avant d'être soumis pour décision à la CJCE (CJCE, 25.10.2005, **C-229/04, Crails-**

heimer Volksbank eG). La Cour d'appel, qui avait soumis l'affaire à la CJCE, avait débouté le demandeur, mais avait autorisé la révision devant la Cour fédérale de justice. Celle-ci a approuvé l'application de la *Loi relative à la résolution des contrats de démarchage* (HWiG) mais a toutefois souligné qu'un droit à réparation à l'encontre de la banque octroyant un crédit, en cas de défaut d'information quant au droit de révocation, suppose la preuve d'une faute et exige, en outre, qu'il soit démontré que le bénéficiaire du crédit se serait effectivement rétracté à la conclusion du contrat de prêt. Ceci ne peut pas être simplement présumé.

Au regard de ces aspects et de la question d'une violation de l'obligation d'avertissement et d'un dol à cause des connaissances dont disposait le demandeur, les constatations ont été jugées insuffisantes. L'affaire a donc été renvoyée.

Droit de la consommation

Israël

Défense des consommateurs de services continus

Le 28 janvier 2008, une [proposition](#) de modification de la [loi](#) israélienne sur la protection des consommateurs a été présentée au Président de la Knesset. Selon cette proposition, les prestataires de services continus (téléphones mobiles, TV par câble, etc.) ayant conclu des accords avec des consommateurs, seront tenus de permettre la résiliation du contrat, à tout moment et par la même voie que celle utilisée pour sa conclusion.

Les travaux préparatoires de cette proposition expliquent qu'il est très facile de s'abonner à un tel service mais que la procédure pour se désabonner n'est ni transparente ni souple et parfois très complexe pour le consommateur moyen.

Le but de la proposition de loi est donc de mettre les consommateurs sur un pied d'égalité avec les fournisseurs, en leur permettant de résilier de tels contrats par une voie simple et sans délais imposés unilatéralement.

Droit du travail

France

Publication de la partie réglementaire du nouveau Code du travail

Deux décrets du 7 mars 2008 (n° 2008-243 et 2008-244) relatifs à la partie réglementaire du Code du travail, ont été publiés au Journal Officiel. La partie législative résulte quant à elle de l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007, ratifiée par la loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008. Cette codification a été opérée à droit constant ; le nouveau Code du travail entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain.

Source : [Legifrance](#)

Droit commercial et des sociétés

Danemark

Nouvelles structures possibles pour les cabinets d'avocats

Le 1^{er} janvier 2008, la [loi no 1427 du 11 décembre 2007 sur les sociétés d'avocats](#) (*bekendtgørelse om advokatselskaber*) est entrée en vigueur. La loi prévoit des règles détaillées pour les sociétés d'avocats, qui peuvent être établies en tant que sociétés en commandite par actions (*kommanditaktieselskaber*) ou société *holding* (*holdingselskaber*). Seuls les avocats peuvent être propriétaires de *holdingselskabet*, tandis que le *driftsselskabet* peut – sous certaines conditions strictes – être détenu par d'autres salariés de la société. Dans ce dernier cas, les autres salariés peuvent seulement détenir un tiers des actions ou des parts dans la société.

Finlande

Réalisation de fusions transfrontalières facilitée

La directive communautaire 2005/56/CE du 26 octobre 2005, sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux, qui a pour but de faciliter la réalisation de fusions transfrontalières entre sociétés de capitaux en proposant un cadre législatif simplifié, a été transposée en droit finlandais et est entrée en vigueur [le 31](#)

décembre 2007. Les nouvelles dispositions sont incorporées dans l'*aktiebolagslagen* (la loi sur la société anonyme) ainsi que dans les lois qui portent sur les entreprises ayant une activité financière.

Suède

Participation du salarié dans la fusion transfrontalière

Le 15 février 2008, la nouvelle **loi no 9 du 10 janvier 2008 sur la participation du salarié** (*lag om arbetstagares medverkan vid gränsöverskridande fusioner*) dans les fusions transfrontalières est entrée en vigueur. Elle vise à permettre aux salariés de participer et d'influencer, par leur représentation dans les prises des décisions qui concernent leurs conditions de travail, la direction des sociétés dans des fusions transfrontalières dans la zone CEE. La loi se base sur l'article 16 de la directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux.

Droit de la faillite

République Tchèque

Le nouveau droit tchèque de l'insolvabilité

La nouvelle loi tchèque sur l'insolvabilité (n° 182/2006 du Bulletin des lois) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle représente une nouvelle codification complète et originale du droit tchèque de l'insolvabilité. La nouvelle loi est divisée en trois parties : la première partie comprend les règles générales relatives, en particulier, à l'objectif de la procédure d'insolvabilité, ses fondements ainsi que les effets généraux de l'ouverture de la procédure.

La deuxième partie règle les différents types de procédures possibles et la troisième partie contient les dispositions sur le registre électronique de l'insolvabilité, sur le droit européen de l'insolvabilité ainsi que des dispositions transitoires et finales.

Une innovation essentielle du droit de l'insolvabilité réside dans le fait qu'à l'avenir, il n'y aura qu'une procédure unique aussi bien pour une liquidation que pour un redressement, procédure dont le but est la vérification et

l'apurement de l'insolvabilité matérielle (banqueroute).

Avec l'élimination de différents délais de protection, la procédure d'insolvabilité devrait essentiellement s'accélérer.

Source : [Insolvencni Zakon](#)

Droit de la propriété intellectuelle

Allemagne – CJCE

Priorité des indications géographiques sur les marques internationales enregistrées

La Cour fédérale de justice a soumis plusieurs questions préjudicielles à la CJCE en matière de droit des marques (BGH, 14.2.2008 - I ZR 69/04).

Le litige portait sur l'indication géographique protégée selon l'article 17 du Règlement 2081/92/CE «Bayerisches Bier», qui, selon le demandeur, bénéficiait de la priorité sur la marque plus récente «Bavaria Holland Beer», même s'il n'existait pas de fait constitutif de tromperie quant à l'origine géographique de la marchandise. Les questions préjudicielles concernent la hiérarchie temporelle des indications géographiques (moment du dépôt de la demande ou de l'inscription) et le rapport entre les systèmes nationaux de protection et les dispositions du droit communautaire.

Source: [BGH](#)

Droit des assurances

Danemark

Agents d'assurance

Le 15 février 2008, la **loi no 7 du 10 janvier 2008 sur les assurances de responsabilité, les garanties et l'administration des moyens déposés par les agents d'assurance** (*bekendtgørelse om forsikringsformidlers ansvarsforsikring, garantistillelse og behandling af betroede midler*) est entrée en vigueur. Elle vise à préciser les compétences des entreprises d'assurances, les agents d'assurance indépendants et les intermédiaires d'assurances, ainsi que les obligations de ces différents prestataires de services.

Droit bancaire et financier

Norvège

Nouvelle loi sur les titres

Le 1^{er} janvier 2008, la deuxième moitié de la nouvelle **loi no 75 du 29 juin 2007 sur les titres** (*verdipapirhandelloven*) est entrée en vigueur. La loi vise à mettre en place un commerce efficace et sûr d'instruments financiers et s'inspire de la directive communautaire 2006/31/CE MiFID. La nouvelle loi prévoit notamment de renforcer la protection des investisseurs en fixant des normes minimales concernant le mandat et les pouvoirs dont doit disposer l'autorité compétente, ainsi que l'obligation de déclarer les transactions conclues et d'en conserver un enregistrement. Elle s'applique pour toute activité en Norvège, sauf disposition contraire.

Droit public et administratif

Allemagne

Paris sportifs – Offres antérieures à une décision de la Cour constitutionnelle

La Cour fédérale de justice avait à se prononcer sur des aspects de droit de la concurrence de l'activité de quatre fournisseurs de paris sportifs, qui avaient proposé des paris sportifs entre 2003 et 2005 sans l'autorisation des autorités.

Les atteintes au § 284 du StGB (Code pénal) ont été relevées par les instances précédemment saisies ; ces offres ont été déclarées illícites au regard du droit de la concurrence. Aucune contradiction de la règle pénale avec le droit constitutionnel (Art. 12 de la Loi fondamentale) et le droit communautaire (Art. 43 et 49 du Traité CE) n'a été relevée. La Cour fédérale de justice n'a pas suivi cette appréciation, dans la mesure où les offres ont été faites antérieurement à la décision de la Cour Constitutionnelle du 28.3.2006 (**1 BvR 1054/01**, v. **ISDC's News n° 9, avril 2006**). La Cour Constitutionnelle avait alors catégoriquement établi que le monopole des paris détenu par l'Etat était illícite au regard du droit constitutionnel et communautaire. Par conséquent, aucune norme du régime légal de la concurrence n'a pu être violée lors de la période qui était à prendre

en considération pour pouvoir statuer. La Cour fédérale de justice ne s'est en revanche pas exprimée sur la période postérieure à la décision de la Cour Constitutionnelle.

Droit de la protection des données

Argentine

Modification de la loi sur la protection des données personnelles

Le 12.12.2007, le Parlement argentin a modifié l'article 47 de la **Loi sur la protection des données personnelles**.

La nouvelle disposition prévoit que les bases de données offrant des services de renseignements commerciaux ou financiers s'abstiendront de transmettre tout renseignement concernant des personnes (physiques ou morales), qui avaient été déclarées en cessation de paiements pendant la grande crise économique des années 2000 – 2003. Toutefois, ceci ne concerne que les débiteurs qui auront réglé leur dette avant l'écoulement de 180 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de cette réforme, ou qui auront conclu dans ce délai un accord pour procéder à un tel règlement.

Droit pénal

France

Publication de la loi relative à la rétention de sûreté

La loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté, la surveillance de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour trouble mental a été publiée au Journal Officiel. La mesure de rétention de sûreté a reçu l'aval du Conseil constitutionnel ; toutefois, il a censuré son application rétroactive. La nouvelle loi introduit dans le Code pénal les articles 706-53-13 à 706-53-22 et prévoit notamment la possibilité d'une telle mesure de rétention de sûreté à l'issue de la peine prononcée à l'encontre des criminels particulièrement dangereux.

Source : [Legifrance](#)

Russie

Partie IV du Code civil russe

La partie IV du Code civil russe réglant les différents domaines de la propriété intellectuelle comprenant les droits d'auteur et droits apparentés comme la protection de la propriété industrielle (brevets, savoir-faire, marque, nom social, nom commercial, résultat d'un croisement, la topographie d'un circuit intégré comme l'utilisation de résultats d'activités intellectuelles dans le cadre de la technologie) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Parallèlement, les lois de l'ancienne Union Soviétique et de Russie (comprenant la loi de protection des programmes, la loi sur les droits d'auteur et ce qui restait du Code civil de 1964) ont été abrogées au 1^{er} janvier 2008.

La nouvelle partie IV du Code civil possède une structure relativement complexe. Elle englobe un chapitre sur les dispositions générales (chapitre 69), qui contient les principes pour un système de droits sur la propriété intellectuelle en général. En outre, toutes les dispositions de la partie IV sont à appliquer en conformité avec la partie I du Code civil qui pose les dispositions générales du système de droit civil. Le Code civil détermine qu'un auteur a des « droits intellectuels » sur son œuvre (droits auxquels les droits de la propriété intellectuelle et les droits apparentés appartiennent). En font partie:

- a) Les droits moraux de l'auteur, qui concernent l'individualité de l'auteur et ne sont pas cessibles
- b) Les droits d'exclusivité (droits économiques), d'après lesquels une personne peut utiliser son œuvre selon sa propre appréciation et autoriser ou interdire son utilisation par une autre personne, et
- c) Les autres droits, dans lesquels des éléments économiques et personnels se mélangent.

Source : [Service Fédéral de la propriété intellectuelle, des patentes et des marques](#)

Suède

Interdiction des annonces de jeux de loterie étrangers

Le rédacteur en chef d'une revue périodique a été condamné par le tribunal de première

instance de Stockholm pour violation de la loi sur la loterie (*lotterilagen* SFS 994:1000). Le délit portait sur la promotion des jeux de loterie étrangers par la publication d'annonces émanant de sociétés de jeux d'argent étrangères dans la revue. La Cour suprême a été saisie afin de décider s'il convenait de soumettre une question préjudicielle à la Cour de Justice des Communautés Européennes. Elle a décidé dans le jugement [HD Ö 1561/06](#) qu'une telle saisine n'était pas nécessaire en estimant que la loi suédoise appliquée était en conformité avec le droit communautaire.

Droit des professions juridiques

Danemark

Qualification Ph.D.

Le 1^{er} février 2008, la [loi no 18 du 14 janvier 2008 sur le Ph.D.](#) (*ph.d.-bekendtgørelsen*) est entrée en vigueur. La nouvelle loi introduit la qualification universitaire Ph.D., diplôme d'un niveau universitaire très avancé et reconnu au plan international, et prévoit les conditions pour obtenir ce diplôme dans une université danoise.

Etats-Unis

Déontologie des avocats

Les règles de déontologie de l'Etat de Delaware ont été modifiées afin de permettre aux avocats étrangers de donner des conseils juridiques concernant les lois de leurs pays respectifs à l'intérieur des Etats-Unis. L'avocat étranger peut demander un certificat de pratique limitée en tant que conseil juridique étranger, ce qui lui permettra de fournir des prestations professionnelles selon les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux avocats américains admis dans un autre Etat.

Source : [Delaware Supreme Court Rule 55.2](#)

Droit international

Mercosur – Israël

Signature d'un accord de libre commerce

Israël est le premier pays non-latino-américain avec lequel le [Mercosur](#) (Marché commun du

sud, composé par l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay) signe un accord de libre commerce. Signé à Montevideo le 17.12.2007, cet instrument prévoit la suppression immédiate des droits de douane réciproques pour une liste de produits, tandis que pour d'autres la réduction sera graduelle, ceci devant permettre aux produits de cette zone économique d'être exportés plus facilement en Israël et vice-versa.

Sources : [Mercosur](#)

Actualité de l'Institut

Publications

Christoph Hurni

Die Vermögensübertragung im Spannungsfeld zwischen Vermögens- und Unternehmensrecht
Vergleichende Studie zu einem neuen Institut des Fusionsgesetzes

Vol. 60 / 2008. 301 pages, Fr. 68.--

[EU News: Click & Read - février 2008](#)

[EU News: Click & Read - janvier 2008](#)

Agenda

Dans le cadre du cycle de conférences des **Jeudis de l'ISDC**, Martin Sychold, juriste responsable du *common law* et des droits mixtes à l'ISDC, donnera une conférence sur **Les conséquences juridiques de l'exposition à l'amiante**, le jeudi 17 avril prochain